

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 21-2022

Objet : Office de tourisme – Subvention 2022

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Douarnenez Communauté a en charge le tourisme. Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, Douarnenez Communauté délègue à l'office de tourisme du Pays de Douarnenez les missions d'accueil, d'information et de promotion touristique du Pays de Douarnenez. Cette délégation fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre les deux structures.

L'actuelle convention d'objectifs et de moyens liant l'office de tourisme du Pays de Douarnenez et Douarnenez Communauté a été conclue en 2021 et ce pour 3 années.

Conformément aux modalités de cette convention, il est proposé d'attribuer pour 2022 à l'office de tourisme une subvention de 205 000 €, comprenant d'une part la subvention forfaitaire annuelle de 200 000 € au regard du plan d'actions annuel et du budget prévisionnel de l'office, d'autre part 5 000 € de contribution forfaitaire annuelle pour le fonctionnement de la boutique SNCF.

Vu l'avis de la commission finances du 10 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- **D'approuver le montant de 205 000 € pour la subvention versée à l'office de tourisme pour 2022.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

